

Département
du VAL d'OISE

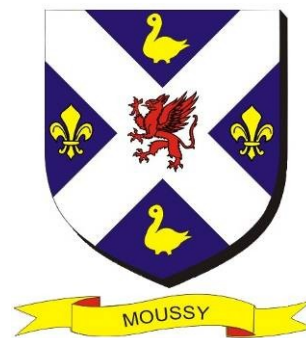
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation :
11/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine

Délibération du Conseil Municipal concernant les travaux de rénovation de l'église

Le conseil municipal de la commune de Moussy, réuni en séance ordinaire le 17 septembre 2024, sous la présidence de monsieur le maire, a délibéré sur les points suivants :

Considérant que l'avancée de l'entrée de l'église est en mauvais état et nécessite une rénovation complète ;

Considérant que le coq du clocher, tombé il y a quelques années, doit être remis en place ;

Considérant que le montant total des travaux s'élève à **8 672,78 € HT- 10 407,34 € TTC** selon les devis n°24/09647 et n°24/09646 établis tous deux, le 1^{er} août 2024, fournis par la société FLOUX - 7 boulevard de la République - 95640 MARINES ;

Considérant la nécessité de solliciter des subventions auprès des différentes instances :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

D'approuver la réalisation des travaux de rénovation de l'église selon les modalités décrites ci-dessus et consistants à ceux-ci :

1. Couverture au-dessus de la porte de l'église :

- Dépose des tuiles plates de petit modèle (85 u/m²).
- Pose de tuiles plates en terre cuite 17x27 Saint Vincent des Éts Aléonard.
- Faitage et rives scellés pour couverture en tuiles plates.
- Bande d'égout à pince en cuivre de 55/100 d'épaisseur, développé 0,25 m, y compris pattes, fixations et toutes sujétions.
- Conservation de la gouttière en cuivre.

2. Remise en place du coq sur le clocher :

- Remise en place du coq, dépose et repose de la croix, ainsi que son redressement.
- Étanchéité en zinc et plomb.
- Remplacement de tuiles plates avec remaniement de la couverture.

De solliciter des subventions à hauteur de :

- DRAC : 30 % soit la somme de 2 602 €.
- Conseil Départemental : 25 % soit la somme de 2 168,19 €
- Région : 30 % soit la somme de 2 601,83 €
- Soit une subvention totale de 7 372,02 €.

Solde par autofinancement à la charge de la commune : 1 300,76 € + TVA : 1 734,56 € = 3 035,32 €

De retenir la société FLOUX SARL - 7, boulevard de la République - 95640 MARINES

Pour un montant estimé des travaux de :

- Couverture de l'avancée de l'église : 5 779,58 € HT – 6 695,50 € TTC
- Remise en place du coq sur le clocher : 3 093,20 € HT – 3 711,24 € TTC
- **Soit un total de : 8 672,78 € HT- 10 407,34 € TTC**

De désigner monsieur le maire pour la gestion de la demande de subvention ainsi que la supervision de l'ensemble des travaux concernés et de signer tous les documents référents à ces travaux.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux services compétents pour suite à donner.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20240917-ReparEglise-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2024

Publication : 23/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 17 Septembre 2024

Le maire,

Philippe HOUDAILLE

